

DÉPARTEMENT : CALVADOS
ARRONDISSEMENT : BAYEUX
COMMUNE : LA CAMBE

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 AOÛT 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 30 août 2021 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Bernard LENICE, Maire de La Cambe.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents et représentés : 12

Absents excusés : 0

Absents : 1

Etaient présents : M. Yves GUILLEMAIN et Me Mireille ALIX, Adjoint
Me Laëtitia GUILLARD, M. William PERRON, Me Morgane GARDIE, Me Caroline VICQUELIN, M. Jérôme SEGOUIN, Me Barbara PARIS, Me Mireille COOK, M. Frédéric DUPONT, Me Sylvie BRION.

Etaient représentés :

Etaient absents : M. Sébastien RAVENEL

A été nommé(e) secrétaire : M. Yves GUILLEMAIN

ORDRE DU JOUR

- Renouvellement de la convention avec la Brigade Verte
- Apurement de frais d'études non réalisé du budget assainissement transféré à l'Intercom
- Régularisation d'écritures comptables pour des cautionnements suite à la demande du comptable
 - Repas des anciens 2021 – cartes cadeaux des serveurs
 - Questions diverses

Monsieur Bernard LENICE donne lecture du procès-verbal du 29 juin 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

| |
|--|
| Renouvellement de la convention avec la Brigade Verte |
|--|

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le dispositif « Brigades vertes » peut être mis à la disposition des collectivités locales pour assurer :

- Destruction de nuisible
- Manifestation
- Récupération des dépôts sauvages (sauf gros volume)
- Récupération d'animaux errants (facturation aux propriétaires d'animaux (frais de déplacement)
- Destruction de nid de guêpes, frelon Asiatique et frelon Européen (Participation financière à la charge de l'habitant (montant 55€)

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition pour une durée de 1 an et demande l'autorisation à signer celle-ci au nom de la commune.
Pour ce faire, Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :

- **D'approuver** la convention de mise à disposition de la Brigade verte.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention qui sera jointe à la délibération.
- **D'approuver** le montant de la participation financière à ce dispositif à savoir, 0,60€ par habitant et 0,40€ par hectare par an.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Vote : 12 Pour, 0 Contre et 0 abstention

Nota : Coût de 788,20€ à l'année pour la commune

Apurement de frais d'études non réalisé du budget assainissement transféré à l'Intercom

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande du comptable public de la trésorerie d'Isigny Sur Mer, il y a lieu de délibérer sur des opérations d'ordre non budgétaire.

Monsieur le Maire informe que l'ancien budget assainissement de La Cambe transféré depuis le 1er janvier 2018 à la communauté de communes d'Isigny Omaha Intercom comportait des frais d'études au C/2031 pour un montant de 3 200,00€ amortis pour 1 600,00€.

L'autre partie de ces frais d'études (soit 1 600,00€) n'ont pas été amortis, ce qui signifie que cette étude n'a pas été suivie de travaux. Par conséquent, il convient d'apurer par opération d'ordre non budgétaire comme suit :

Débit : C/28031 pour 1 600,00€

Crédit : C/1068 pour 1 600,00€

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Vote : 12 Pour, 0 Contre et 0 abstention

Régularisation d'écritures comptables pour des cautionnements suite à la demande du comptable

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande du comptable public de la trésorerie d'Isigny Sur Mer, il y a lieu de délibérer sur des opérations d'ordre non budgétaire.

Monsieur le Maire informe que des dépôt et cautionnements versés ont été enregistrés en 1972 et 1996, portant sur des biens que la commune n'a plus à son inventaire physique, et dont les éventuels remboursements n'ont pu être identifiés.

Par conséquent, il y a lieu de sortir de l'actifs les deux immobilisations qui n'existent plus, par une opération d'ordre non budgétaire via le compte 1068 comme suit :

Immobilisations C275/01 – salle des fêtes : 34,45€ du 31/12/1972

Immobilisations C275/02 – diverses cautions : 794.26€ du 01/01/1996

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Vote : 12 Pour, 0 Contre et 0 abstention

Repas des anciens 2021 – Chèques cadeaux des serveurs

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal, que comme les années précédentes, 4 jeunes de la commune de La Cambe participeront aux services du repas des Anciens.

Afin de les remercier, le Conseil Municipal décide d'acheter 4 carnets chèques cadeaux d'une valeur de 60€ chacune.

Cette dépense sera imputée au compte 6232 au budget de l'année 2021.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Vote : 12 Pour, 0 Contre et 0 abstention

Nota : Lors du repas des anciens qui aura lieu le DIMANCHE 17 OCTOBRE 2021 à 12h à la salle des fêtes, il sera demandé un PASS SANITAIRE ou un test PCR de -72h à chaque participant.

La commission soumet le menu suivant chez le boucher de La Cambe :

Kir Normand + 3 petits fours chauds et 3 petits fours froids

St Jacques sauce ail

Confit de veau + légumes

Fromage fourni par la Ferme des P'tites Normandes (Barbara)

Salade fournie par Morgane

Boulangerie (petits fours sucrés + pains individuels et boules de pain)

Laëtitia - gère la boucherie, le vin (le Chemin des vins) et la boulangerie et les fleurs sur table + bouquet de fleurs pour la doyenne et l'animation.

Barbara et Sylvie – gèrent la décoration de la salle et des tables (fêtes sensations à Louvigny)

Sylvie et William – gèrent les paniers colis

1 panier pour le doyen + 1 petit panier pour la doyenne avec un bouquet de fleurs.

Le thème du repas des anciens 2021 est : la musique (nappes fuchsia, chemin de table en notes de musique.....)

La mairie (Stéphanie) se charge de l'information (affichage, presse) et de l'élaboration des menus.

Préparations des bons de commande.

Courses diverses : sorbet, sucre, petits chocolats,

Demander à Roland Ravenel ou Henri Lepelletier pour le Calva

Contactez et convoquez 4 jeunes de la commune pour le service : PERRON Louisa, VICQUELIN Zoé, PAIN Chloé et Liam TUVACHE. (Chèques cadeaux d'une valeur de 60€)

Préparation de la salle des fêtes le samedi.

Distribution des colis aux anciens de plus de 85 ans ne se déplaçant pas au repas, le dimanche matin avec M.

LENICE Bernard et M. PERRON William.

Invitation des conjoints des élus au repas des anciens.

Questions diverses

Monsieur LENICE rappelle la cérémonie pour le 60^e anniversaire du cimetière Allemand – Cérémonie à 15h00 suivie d'un pot à la salle des fêtes. Les élus du conseil municipal de La Cambe sont invités.

La plaque en fonte du « Chemin vicinal de grande communication Carrefour Got » sera posée dans la salle de réunion du conseil municipal et elle sera posée par William. (plaque posée le 02/09/2021 par William.

Jérôme SEGOUIN demande de faire un sens de circulation prioritaire pour le passage rétréci dans « La Rue Principale »

Jérôme SEGOUIN demande la mise en place d'un agenda sécurisé pour les conseillers.

Jérôme SEGOUIN fait remarquer que l'agent communale débroussaille sans protection.

Monsieur LENICE informe que le préfabriqué a été enlevé par la communauté de communes, et que celle-ci a remis en état le parking, et celui-ci sera réservé au personnel des écoles.

Dans les prochains mois, la commune envisage de faire bitumer ce parking, et va demander la réfection de la rue du Moulin Torquet à la communauté de communes.

Monsieur LENICE fait remarquer que la façade de la station et l'arrière de la mairie ont été nettoyé fin août par Willy DUCHEMIN.

Romain LEPOIL va intervenir dans le courant du mois de septembre pour les travaux de réfection de parking.

Le broyage des chemins et des routes va avoir lieu dans le courant du mois de septembre.

Fin de séance 22h00.